

Publié le 5/03/2025

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70Date de convocation :  
20.02.2025  
Date d'affichage  
20.02.2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	33
Titulaires	32
Suppléants	1
Pouvoirs	6
<b>Votants</b>	<b>39</b>
19h11 Arrivée titulaire	+1
Pouvoirs	-1
<b>Votants</b>	<b>39</b>
20h36 Départ titulaire	-1
<b>Quorum</b>	<b>23</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Airan de la commune de Valambray sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS (départ à 20h36), Nathalie MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Philippe PIARD, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL jusqu'à son arrivée à 19h11), Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Alain BOHEME et Mme Laurence MORIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Stéphane AMILCAR, Mme Régine ENEE (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Mme Céline LEGRIGEOIS (pouvoir à Eric MARGERIE), Jean-Pierre FORGEAS (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Absents: Mme Florence GUERIN, MM. Eric DUVAL, William HERFORT, Henri LEHUGEUR et Patrice MARTIN

Secrétaire de séance : M. Joël DUGUEY

**Délibération n° 2025 / 26****Objet : PERSONNEL - Création de postes**

Afin de répondre aux nécessités de services, il convient de :

- Créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- Créer un poste d'Adjoint administratif (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois non-permanents ;
- Supprimer un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents.

Les tableaux des effectifs seront modifiés en conséquence (tableaux ci-annexés).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- ↳ Décide de créer un poste d'Adjoint administratif (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois non-permanents ;
- ↳ Supprime un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- ↳ Modifie les tableaux des effectifs en conséquence ;
- ↳ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Joël DUGUEY



Le Président,  
Philippe PESQUEREL